

Anaik Pian

Post doc Urmis- Paris 7

Ater UBO- Université de Bretagne Occidentale.

Intervention au séminaire Sciences sociales et  
immigration (ENS) – Novembre 2008

**Document de travail :**

**ne pas citer, ne pas diffuser sans autorisation de l'auteur**

*Le transit des Sénégalais au Maroc. Quelques éléments de réflexion autour d'une sociologie du passage et de la frontière.*

La migration *via* le Maghreb, de milliers de ressortissants subsahariens cherchant à atteindre l'Europe, occupe le devant de l'actualité politique euro-méditerranéenne. S'il est somme toute courant que les évènements érigés au titre de problème social aiguissent l'intérêt des chercheurs, l'objet de recherche reste quant à lui à construire. Comment se démarquer des discours médiatiques pour produire une problématique sociologique ? Mon intervention s'attachera à rendre compte de la démarche méthodologique et analytique ayant guidé mon travail de thèse sur la migration de transit des Sénégalais au Maroc<sup>1</sup>. Il s'agira moins de formuler un résumé de ma recherche, que d'en expliciter certains aspects et de poser quelques jalons conduisant à une réflexion autour d'une sociologie du passage et de la frontière.

La construction d'un objet de recherche

---

<sup>1</sup> Cette thèse, soutenue en juillet 2007, s'appuie sur un travail ethnographique de terrain mené au Maroc entre fin 2003 et début 2006. A. Pian, *Les Sénégalais en transit au Maroc. La formation d'un espace-temps de l'entre-deux aux marges de l'Europe*, Thèse de Doctorat de Sciences Sociales, Tripiet M. (ss. dir.), Université Paris 7 Diderot, 2007.

Pour saisir mon objet d'étude, le parti pris a été de privilégier, sur le modèle de l'Ecole des Annales, une approche des migrations subsahariennes au Maroc sur le temps long. Contrairement aux représentations communes, en effet, ces nouvelles routes migratoires mises en place pour déjouer les politiques d'immigration drastiques menées par l'Union européenne ne se déploient pas sur des espaces migratoires vierges d'antécédents historiques. Le cas des Sénégalais en est exemplaire : c'est pourquoi j'ai fait le choix de me centrer sur cette population au terme d'un terrain exploratoire. La présence sénégalaise au Maroc s'inscrit dans une longue tradition historique : remontant à l'époque précoloniale, elle est liée à la traite esclavagiste puis aux échanges religieux, commerciaux et estudiantins, ces derniers se poursuivant encore aujourd'hui. La venue de commerçants sénégalais au Maroc prend de l'importance dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, parallèlement au pèlerinage des tidjanes<sup>2</sup> à Fès et plus généralement des musulmans à la Mecque ; puis, à partir des années 1960 notamment, ces activités marchandes transfrontalières donnent lieu à l'installation de courtiers sénégalais à Casablanca. Au lendemain des Indépendances<sup>3</sup>, les étudiants sénégalais sont de plus en plus nombreux à venir au Maroc, d'abord dans le cadre de dispositifs étatiques puis, à partir du milieu des années 1980-début des années 1990, dans le cadre de formations privées. Ainsi, ce qui apparaît particulièrement intéressant dans le cas des Sénégalais, c'est qu'en raison de l'ancienneté des échanges entre le Maroc et le Sénégal, cette migration vers l'Europe se greffe sur tout un système d'échanges anciens mettant en présence d'autres catégories de mobilité dont la présence est *a priori* plus classique<sup>4</sup> (étudiants, commerçant(e)s, pèlerins...).

Partant du principe que tout monde social recouvre des situations interstitielles, j'ai alors fait *l'hypothèse que la migration des aventuriers<sup>5</sup> sénégalais à destination de l'Europe entretenait certainement des liens avec ces autres logiques d'échange plus traditionnelles au Maroc*. Ce postulat de départ s'est révélé particulièrement avéré concernant les réseaux sénégalais du commerce informel.<sup>6</sup> Si le commerce à la valise des Sénégalais au Maroc connaît des

---

<sup>2</sup> La Tijâniya est une confrérie musulmane soufie. Né en 1737 en Algérie, son fondateur, Ahmed Tidjani, se réfugie à Fès à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle où il meurt en 1815. Nous reviendrons sur l'histoire de cette confrérie au cours de l'analyse.

<sup>3</sup> 1956 pour le Maroc et 1960 pour le Sénégal.

<sup>4</sup> Au sens des habitudes de pensée et des dynamiques sociales étudiées.

<sup>5</sup> Appellation par laquelle se désignent de nombreux Sénégalais cherchant à rejoindre l'Europe *via* le Maroc. L'usage de ce terme sera explicité un peu plus loin.

<sup>6</sup> Ce commerce est alimenté par les navettes pendulaires de commerçantes sénégalaises entretenant des activités d'import-export de produits locaux entre Dakar et Casablanca. A. Pian. « Commerçants et *aventuriers* sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés », *Autrepart*, n°36, 2005.

évolutions majeures sous l'effet de cette nouvelle conjoncture migratoire, réciproquement, la migration des *aventuriers* à destination de l'Europe trouve appui, notamment lorsque le « passage » apparaît compromis, sur l'existence de ces réseaux communautaires anciennement établis dans le pays. Non sans implications majeures, la rencontre entre ces deux dynamiques concourt à redéfinir tout un système d'échanges, de pratiques et de représentations sociales anciens.

Saisir la dynamique relationnelle dans laquelle s'inscrivait la migration des *aventuriers* sénégalais vers l'Europe nécessitait donc de dépasser une vision statique basée sur « l'endogroupe » ou le « corporate group » pour reprendre la terminologie de l'anthropologie britannique. Ce positionnement méthodologique partait du principe que tout groupe (qu'il soit construit par les acteurs eux-mêmes ou par le chercheur) n'a de sens que dans le cadre des systèmes d'interaction dans lequel il se meut. Cette perspective constructiviste et relationnelle a permis d'éviter un prédécoupage de l'objet qui, s'alignant trop sur les enjeux politico-médiatiques du moment, ne verrait dans le contexte marocain, que la seule migration à destination de l'Europe. En quoi les systèmes d'échanges historiques entre le Maroc et le Sénégal vont-ils subir la pression de cette migration à destination de l'Europe ? Comment vont-ils être amenés à composer avec elle ? Et inversement, en quoi cette migration va-t-elle pouvoir s'appuyer sur ces logiques de présence plus anciennes ? Pour reconstruire les ensembles significatifs dans lesquels ces mouvements migratoires se fondent, il apparaissait nécessaire de sortir des cadres préfigurés selon lesquels ils étaient généralement abordés. Enfin, bien que mon étude ait pour focale la population sénégalaise, j'ai accordé une attention particulière aux imbrications des réseaux migratoires sénégalais avec ceux des autres ressortissants subsahariens. Le rapport des Sénégalais à la société marocaine a également constitué un axe transversal de mon étude<sup>7</sup>.

### ***Remarques terminologiques : la notion d'aventurier***

---

<sup>7</sup> A cet égard, il convient de souligner que les migrants subsahariens se greffent sur les voies de passage inaugurées, plusieurs années plus tôt, par les Marocains. Bien que l'immigration clandestine des Marocains en Europe soit beaucoup moins médiatisée que celle des migrants subsahariens, elle se poursuit aujourd'hui. Cf. par exemple les travaux de C. Arab, *La circulation migratoire des Ait Ayad : construction d'un espace migratoire entre le Maroc, la France, l'Espagne et l'Italie*, Université de Poitiers, Thèse de doctorat de géographie, 2007 ; F. Lahbabi, *L'immigration marocaine en Andalousie : vie sociale et mobilités économiques des sans-papiers dans la province d'Almería*, Université de Toulouse Le Mirail, Thèse de doctorat de sociologie, 2002. Cf. aussi le documentaire de L. Kilani, *Tanger, le rêve des brûleurs*, 2000.

Dès le début de ma recherche, une question essentielle s'est posée : comment nommer ces migrants qui transitent par le Maroc dans l'espoir d'atteindre clandestinement – à défaut d'autres moyens – l'Europe ? Lorsqu'il s'agit de « terrains sensibles » (Bouillon, Fresia, Tallio, 2005)<sup>8</sup> sur lesquels pèsent de fortes charges politiques et symboliques, se détacher des catégorisations du sens commun recèle un enjeu accru. Comme le rappelle Quiminal (2002, p. 9)<sup>9</sup>, le chercheur ne peut se passer d'une réflexion sur « le sens et la pertinence des catégories qu'il utilise et leurs effets sociaux » : celles-ci ne sont jamais neutres, à plus forte raison encore lorsqu'elles concernent l'identité des personnes.

Parmi les Sénégalais qui se rendent au Maroc dans l'espoir de passer en Europe, nombre d'entre eux se définissent comme des « *aventuriers* ». Ce terme est utilisé depuis longtemps dans l'histoire des migrations ouest-africaines. En France, il revêt généralement dans le langage courant une connotation péjorative. En revanche, telle qu'elle est employée par les Sénégalais qui cherchent à atteindre l'Europe, cette dénomination est plutôt valorisante même si en fonction de l'évolution du projet migratoire et des situations, sa connotation peut fluctuer. En particulier, les petits vendeurs de rue sénégalais exerçant sur les places marchandes de Casablanca tiennent à se démarquer de ceux qu'ils appellent *aventuriers*, alors même que nombre d'entre eux étaient initialement venus au Maroc dans le but de passer en Europe. L'enjeu de cette mise à distance s'éclaire par le fait que l'exercice de leurs activités s'accompagne de la recherche d'une reconnaissance sociale « minimale » *dans et par* l'ordre local. La redéfinition du projet migratoire s'accompagne d'un changement dans la perception de soi et dans les relations avec les pairs, même si rien n'est jamais figé de manière définitive.

L'usage que j'ai adopté part de l'emploi restreint de l'auto-appellation tout en portant une attention particulière à la porosité entre catégories de situation. Le choix que j'ai fait de reprendre cette dénomination s'inscrit dans une double démarche: d'une part, dans le cadre d'une sociologie compréhensive, il me semblait important de faire référence à la subjectivité des acteurs; d'autre part, à un niveau d'analyse supérieur, la catégorie d'*aventurier* peut être construite comme un type particulier d'acteur de la migration sur le modèle d'un idéal-type wéberien. Pour le dire rapidement, en employant le terme « *aventuriers* », je désigne des migrants qui conçoivent leur migration comme une *aventure, un voyage*, mais qui

---

<sup>8</sup> F. Bouillon, M. Fresia, V. Tallio, *Terrains sensibles*, Paris, Ehes, 2005.

<sup>9</sup> C. Quiminal, « Nouvelles mobilités et anciennes catégories », *Ville-Ecole-Intégration-Enjeux*, n°131, pp. 9-20, 2002.

progressivement vont faire l'expérience de l'attente et de la clandestinité, *tandis que leur projet migratoire et leur périple sont ponctués de fortes incertitudes et de nombreuses bifurcations, n'étant pas entièrement balisés d'avance malgré le support des réseaux migratoires.*<sup>10</sup>

Cette construction sociologique a posé la question de l'articulation entre subjectivation et objectivation, dans la mesure où cette objectivation, qui n'a alors pas de raison de s'appliquer aux seuls Sénégalais ou Maliens, tend parfois, comme dans le cas des Congolais qui se revendiquent demandeurs d'asile, à aller à l'encontre de la subjectivité des intéressés. Ces derniers, en effet, réfutent souvent l'appellation *aventurier* même s'ils reconnaissent être "tombés" malgré eux dans *l'aventure*. En outre, ils vivent dans les mêmes conditions et se côtoient au sein des mêmes « territoires » entendus, dans une perspective goffmanienne<sup>11</sup>, comme des espaces appropriés à l'aide de marqueurs matériels et symboliques. Cette distinction invite dès lors à tenir compte du décalage possible entre la situation (d'*aventuriers* de fait ou par force) et le vécu (d'exilés) de ceux qui se revendiquent demandeurs d'asile en vue de rejoindre l'Europe. Cette réflexion autour de la notion d'*aventurier* pose plus largement la question de l'articulation entre catégorisation profane et scientifique sur laquelle nous pourrions revenir lors de la discussion.

### *L'enquête de terrain*

Mon enquête de terrain s'est appuyée sur de l'observation par immersion, des discussions informelles et des entretiens plus formels. Elle a nécessité la construction de relations de confiance dans la durée. Les principales difficultés auxquelles je me suis heurtée au cours de mes investigations ont tenu à l'identité et au statut qui m'étaient assignés, l'un en tant que femme européenne, l'autre tenant à une confusion souvent faite *a priori* et qui tendait à m'assimiler à une journaliste. En tant que « toubab », tout d'abord, il n'a pas toujours été facile de lever les ambiguïtés. Certains *aventuriers* voyaient en moi la possibilité d'un financement de la traversée clandestine ou encore d'un mariage qui pourrait les faire accéder à l'Europe. M. Agier (2006) soulève les enjeux méthodologiques tenant à la présence, de plus

---

<sup>10</sup> A. Pian Anaïk, « Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Bel Younes et de Gourougou », *Migrations Sociétés*, vol. 20, n°116, 2008a.

<sup>11</sup> E. Goffman, *Les rites d'interaction*, Tome 2, Paris, Minuit, 1974.

en plus fréquente sur les terrains d'enquête, d'un « troisième élément » s'interposant (directement ou non) entre le chercheur et la population d'étude.<sup>12</sup> Il s'agit souvent d'acteurs associatifs intervenant sur le même terrain que le sociologue. Cependant, pour ma part, ce « tiers élément » tenait essentiellement à la figure du journaliste. Aujourd'hui, la donne serait certainement différente puisque depuis les événements de Ceuta et Melilla, les associations s'intéressant à la situation de ces migrants se sont multipliées. Or, la restriction du formalisme d'enquête qui s'imposait pour déconstruire l'assimilation à une journaliste laissait, en retour, la porte ouverte aux diverses ambiguïtés quant à ce que les *aventuriers* attendaient – ou pouvaient attendre – de moi. C'est donc un équilibre entre ces différentes identifications qu'il m'a fallu réussir à construire.

Si la confrontation à des situations de grande précarité a posé la question « du don contre don », centrale en anthropologie, il m'a également fallu apprendre à travailler *en* et *sur* une situation de clandestinité en prenant garde, par mes déplacements, de ne pas porter préjudice aux personnes rencontrées. J'ai pleinement pris conscience de ces enjeux lors d'une journée passée à Takadoum, quartier populaire de Rabat où se concentrent de nombreux *aventuriers*. L'un d'eux, un Sénégalais, était venu me chercher à l'entrée du quartier puis m'y avait reconduit en début de soirée. Or, à peine étais-je montée dans un taxi pour regagner la gare, qu'il s'est fait contrôler par un policier en civil. Étant en situation irrégulière, il aurait pu se faire expulser à la frontière algérienne si le policier n'avait pas fait preuve du laxisme finalement concédé. Protestant vivement, mon accompagnateur arguait qu'il était un étudiant de Casablanca et qu'il avait oublié de se munir de ses papiers.

Afin de moins attirer l'attention, de nombreux rendez-vous se sont déroulés dans des cafés. Ces lieux anonymes présentaient plusieurs avantages. Paradoxalement peut-être, ces rencontres attiraient moins le regard<sup>13</sup> que mes déplacements dans les habitations ; de plus, en raison des conditions de colocations entre *aventuriers*, les discussions pouvaient s'y dérouler de manière plus personnelle. A plusieurs reprises, des entretiens menés dans des habitations ont été interrompus par des mouvements de paniques suscités par des rumeurs de rafles prévues pour le lendemain. Ces conditions d'enquête particulières m'ont permis de mieux

---

<sup>12</sup> M. Agier, « Ce qui rend les terrains sensibles... et l'anthropologie inquiète », in F. Bouillon, M. Freisa Marion et V. Tallio (ss. dir.), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, Ehes, 2006, p. 175-184.

<sup>13</sup> En certaines circonstances, toutefois, cela n'empêchait pas que le vendeur de cigarettes au détail vienne s'asseoir, comme par hasard, à la table voisine de celle où mon interlocuteur et moi, nous nous étions installés pour discuter !

saisir les tensions perpétuelles dans lesquelles vivent les *aventuriers* au Maroc. Bref, l'enquête a participé de ces « terrains sensibles »<sup>14</sup> devant composer avec le caractère extrêmement mouvant et éphémère de situations. Les lieux d'enquête eux-mêmes pouvaient se « défaire » et se « refaire » à chaque instant, comme le montre le cas des campements informels érigés à proximité des enclaves espagnoles et démantelés par les forces de l'ordre marocaines à l'automne 2005. Pour saisir ces itinéraires migratoires détournés, s'adaptant continuellement aux contraintes et opportunités du moment, l'approche multi-site<sup>15</sup> prend toute sa pertinence : en suivant son objet d'étude, le sociologue se donne les moyens de reconstituer les chaînes migratoires dans toutes ses dimensions. Cette vision décentrée est essentielle pour saisir dans sa globalité un processus à l'échelle micro-sociologique. Dans le cadre de ma thèse, je me suis rendue à Madrid où j'ai pu revoir des *aventuriers* rencontrés au Maroc avant qu'ils ne parviennent à se rendre en Espagne. Plus récemment, j'ai mené un travail de terrain au Sénégal auprès des *aventuriers* ayant été rapatriés par charter du Maroc à l'automne 2005, suite aux événements de Ceuta et Melilla.

La démarche ayant guidé la construction de l'objet de recherche étant posée, je propose de porter un regard sur le mode de fonctionnement des « foyers » sénégalais à Rabat. La mise en place de ces habitations collectives est étroitement liée au durcissement des contrôles frontaliers car plus le passage en Europe devient difficile, plus les conditions de vie en amont de celui-ci doivent se structurer. Ces observations empiriques permettront d'ouvrir sur une question essentielle ayant traversé ma thèse : que devient une migration dite de transit lorsque le « en cours de route » se transforme en « fin de route » ?

### **Des créations institutionnelles ad hoc permettant de créer un élément de stabilité dans l'instabilité**

---

<sup>14</sup> F. Bouillon, M. Freisa et V. Tallio (ss. dir.), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, *op.cit.*

<sup>15</sup> E. Georges Marcus, « Au-delà de Malinowski et après Writing Culture : à propos du futur de l'anthropologie culturelle et du malaise de l'ethnographie », *ethnographiques.org*, numéro 1 – avril 2002, <http://www.ethnographiques.org/2002/Marcus.html>.

Jusqu'au milieu des années 1990, la maison du Sénégal à Fès, offerte par Mohammed V aux Tidjanes dans les années 1950, constituait le relais privilégié des *aventuriers* sénégalais. Mais peu à peu, avec le durcissement de la lutte contre l'immigration clandestine, la Maison du Sénégal est soumise à des contrôles de plus en plus fréquents de la part des autorités marocaines. Dès lors, le relais migratoire se déplace vers Rabat et le quartier très populaire de Takadoum où se forment, entre autres, des « foyers » sénégalais. Ces « foyers », dirigés par un *thiaman*<sup>16</sup>, sont des maisons à étages louées à des familles marocaines du quartier et Les *thiamen* sénégalais sont eux-mêmes des *aventuriers* qui, à la vue de leur expérience migratoire, des réseaux de relations dont ils disposent et de la confiance que leur accordent les autres *aventuriers*, en viennent à gérer, en amont, l'organisation des passages vers l'Europe (Pian, 2008b).<sup>17</sup>

- **Organisation et mode de répartition au sein des « foyers »**

Moyennant 50 euros, les « foyers » accueillent les *aventuriers* ayant déjà ou non réglé la somme d'argent nécessaire au paiement du passage vers l'Europe. Autorisant un séjour à durée illimitée, l'acquittement du droit d'entrée permet de financer le fonctionnement du foyer et comprend la participation aux frais collectifs de nourriture bien que des cotisations supplémentaires puissent être demandées notamment avec l'allongement de la durée de transit. Un délai est généralement laissé à ceux qui ne sont pas en mesure de régler immédiatement la somme due. Dans la mesure où l'assistance observée repose sur l'estimation des avantages qu'elle va, à terme, engendrer, de telles entraides participent plus du « principe de réciprocité » tel que le décrit A. Portes (1995)<sup>18</sup> que de la solidarité désintéressée. Ainsi, l'incapacité à répondre à « l'exigence de réciprocité » peut valoir l'exclusion du lieu. La vie commune (courses, cuisine ...) est encadrée par tout un règlement. Un code a également été institué pour frapper à la porte. Ce dernier, comme d'autres

---

<sup>16</sup> Ce terme est dérivé de l'anglais *chairman*, « président » et il aurait tout d'abord été employé par les Nigériens avant de se généraliser.

<sup>17</sup> A. Pian, « Le tuteur logeur revisité. Le *thiaman* sénégalais, passeur de frontières du Maroc vers l'Europe », *Politique Africaine*, n° 109 : *Migrants ouest-africains. Miséreux, aventuriers ou notables*, 2008b.

<sup>18</sup> A. Portes, « Economic sociology and the sociology of immigration : a conceptual overview », in Alejandro Portes (éds.), *The Economic Sociology of Immigration, Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, Russel Sage Fondation, New York, 1995

dispositions, permet une certaine « *routinisation de l'incertitude* »<sup>19</sup> atténuant, un tant soit peu, les tensions quotidiennes imposées par les conditions de vie de l'aventure. La vie dans les « foyers » s'accompagne en effet de la crainte perpétuelle des rafles. Lorsqu'une opération de rafle est annoncée, certains *aventuriers* se cachent chez une famille marocaine moyennant 100 dh la nuit.

La prise en charge de la direction des « foyers » peut se décliner sous deux cas de figures : soit le *thiaman* occupe lui-même la fonction de chef de « foyer » en supervisant sur place, le bon déroulement de la vie quotidienne ; soit il délègue cette gestion à un tiers. Quant à la répartition des *aventuriers* au sein des « foyers » sénégalais, elle s'organise autour de deux grands critères pouvant ou non se conforter : les distinctions ethniques, mais aussi et surtout, le crédit de confiance accordé aux *thiamen*. De façon quasi-automatique, un nouveau venu n'ayant pas de contacts pré-établis avec un *thiaman* particulier, sera dirigé -et préférera généralement de lui-même-, rejoindre un « foyer » où son groupe ethnique (entendu dans une perspective dynamique et relationnel) est majoritaire. Ainsi, un « foyer » accueille en majorité des peuls de Matam, jouxtant la frontière mauritanienne. Mais, dans la mesure où la réussite « du passage » repose en grande partie sur les compétences du *thiaman* (ou du moins sur ses relations avec les « bonnes personnes »), un *aventurier* peut décider de s'affilier à un foyer autre, dès lors qu'il juge son dirigeant plus chevronné. Les identifications ethniques ne sont pas le seul principe structurant bien qu'elles puissent jouer comme telles.

Selon les dispositions établies, le *thiaman* cumule l'ensemble du pouvoir organisationnel ou le partage avec un associé, le *connexion man*. Comme son nom l'indique, ce dernier est chargé de « connecter » les différents réseaux entre eux. La tâche lui revient notamment d'établir un partenariat fiable avec des « *NARES* »<sup>20</sup>, terme par lequel les Sénégalais désignent les Marocains, réputés pour mieux maîtriser les chemins du passage clandestin.

---

<sup>19</sup> P. Berger et T. Luckmann, *La construction de la réalité sociale*, Paris : Armand Colin, 1996.

<sup>20</sup> Cette appellation est dérivée du mot wolof « *naar* ». Datant de l'époque précoloniale, le mot « *naar* » signifie à son origine « Maure » et désigne les Mauritaniens « blancs » ; par la suite, son application s'est étendue à l'ensemble des arabes. Dans son usage courant, le terme s'auréole d'une connotation péjorative car insinuant le peu de fiabilité de ceux qu'elle dénomme de la sorte. Aujourd'hui, les Sénégalais ont remanié la signification de ce terme pour en faire un acronyme particulièrement parlant sur le plan des relations inter-ethniques. Dans le langage courant, le mot auquel a été rajouté un « e » à la fin, condense désormais les initiales de « *Non Africains Rejetés par l'Europe* ».

Si les *thiamen* travaillent donc en étroite collaboration avec des connexion men, ce sont eux qui jouent le rôle de garant auprès des *aventuriers* : par exemple, en cas d'échec d'une première tentative de traversée clandestine, ils doivent leur permettre de tenter une seconde chance, ce qui ponctionne sur les économies constituées. La « loi » du « foyer », comme l'appellent les *aventuriers*, implique en effet que le prix du passage par la voie maritime comprend trois essais.

### **\* Un système de rotation**

A partir d'un certain nombre de succès parmi les convois organisés (les convois sont des groupes d'une vingtaine à une trentaine de personnes partant tenter le passage de la frontière), le *thiaman* est tenu de céder sa place à son adjoint, c'est-à-dire généralement au chef de « foyer ».

« *Etre chef de foyer ou thiaman, c'est de l'argent* » souligne un *aventurier* pour justifier cette pratique.

Celui qui se retire peut fonder un nouveau « foyer » de sa propre initiative et en tant que fondateur, il ne sera pas tenu par le système de rotation. Mais, s'il en vient à renoncer à son statut, celui qui lui succédera y sera soumis. En règle générale, la succession s'organise autour du principe de l'ordre d'arrivée même si plus largement, une éthique prônant le sérieux et l'honnêteté encadre la fonction : celui qui prend le relais, doit avant tout être digne de confiance et sa capacité à maîtriser les rouages des réseaux migratoires avec lesquels il s'est familiarisé au cours de son propre parcours doit être reconnue. Bien que la désignation du nouveau *thiaman* ou chef de « foyer » puisse attiser des tensions entre les prétendants, les *aventuriers* s'accordent sur le caractère pragmatique et « juste » de ce système de rotation qui, au départ, est également lié à la perspective du transit. En jouant comme principe organisateur des relations sociales, ces règles qui encadrent le fonctionnement des réseaux migratoires posent un embryon d'institutionnalisation<sup>21</sup>. Ce système de rotation est d'autant plus

---

<sup>21</sup> L'institutionnalisation ne se donne pas seulement à lire, comme le définit la perspective durkheimienne, en tant que production d'un système normatif ; elle s'exprime plus largement à travers un processus de « typification réciproque » des rôles et des activités qui y sont associées. P. Berger et T. Luckmann, *La construction de la réalité sociale*, Paris : Armand Colin, 1996.

important à souligner qu'il montre que les *thiamen* ne se situent pas dans un rapport d'extériorité au processus dont ils participent.

- **Le « cadeau » : entre aspect démocratique et coercitif**

La pratique du cadeau permet de déroger au système de rotation ou du moins, offre la possibilité de certains arrangements. Lorsqu'un certain nombre d'*aventuriers* est passé avec succès, le *thiaman* bénéficie d'une place de passage gratuite de la part du passeur marocain. Son heure venue, il peut négocier son *statu quo* envers son second en lui remettant la place correspondant au cadeau. Les compteurs sont remis à zéro et le *thiaman* dispose d'un nouveau mandat.

Lorsque le départ du *thiaman* n'est pas à l'ordre du jour, le cadeau peut être remis ou vendu à un prix intéressant à un *aventurier* s'étant distingué par sa bonne conduite. En principe, ce dispositif permet de donner sa chance à tout le monde. Dans les faits cependant, il concourt surtout à entretenir l'espoir de ceux qui ne disposent pas des moyens nécessaires au paiement du passage. Il appuie dès lors le processus de rétention. En outre, en incitant à respecter les règles de vie du « foyer », la pratique du cadeau revêt un pouvoir socialisateur ; elle conforte le pouvoir du chef de « foyer » qui tient sous sa coupe, des migrants cherchant à se faire bien voir.

Dès lors qu'elles construisent un ensemble de dépendances, les ressources offertes par le réseau ont des contreparties contraignantes. On retrouve ainsi, bien que dans un contexte différent, le procédé de « social closure » mis en évidence par R. Waldinger (1997).<sup>22</sup> L'auteur montre comment les ressources procurées par la mobilisation d'un réseau de pairs, s'accompagne conjointement d'une régulation morale et de l'imposition, sous peine de sanctions, du respect de certains codes de conduite. En garantissant une certaine cohésion, cette tonalité contraignante assure par effet retour l'efficacité du réseau. Dans la mesure où la pratique du cadeau est parfois conditionnée par le succès du convoi précédent, elle tend à se faire plus rare depuis 2001, les réussites successives de passage étant désormais plus limitées.

---

<sup>22</sup> R. Waldinger, « Social capital or social closure ? Immigrant networks in the labor market », Working Paper Series, Los Angeles, Lewis Center for Regional Policy Studies, 1997, [www.spsr.ucla.edu/lewis](http://www.spsr.ucla.edu/lewis).

Jusqu'au début des années 2000, lorsque les contraintes policières étaient moins fortes, les *thiamen* résidaient souvent dans les foyers. Aujourd'hui, en revanche, il n'est pas rare que les nouveaux venus ne les connaissent pas physiquement, les transactions s'opérant par téléphone et par l'intermédiaire du chef de foyer. Même si certains *thiamen* continuent de résider à Takadoum, à cause de la multiplication des rafles, nombre d'entre eux préfèrent habiter dans d'autres quartiers de Rabat ou choisissent de se délocaliser à Casablanca.

De plus, dès lors que les chances de passages deviennent plus réduites, les *thiamen* ont intérêt à garder un certain recul envers leurs passagers afin d'éviter d'être confrontés à des règlements de compte trop houleux en cas d'échecs successifs de convois. Si ce statut devient de plus en plus risqué (notamment depuis le durcissement de la législation marocaine en 2003), il exerce dans le même temps un pouvoir d'attraction grandissant. En fait, un processus en boucle concourt à redessiner la carrière de *thiaman* : d'un côté, plus le passage devient difficile, plus le statut de *thiaman* devient une alternative attractive ; de l'autre, plus les *thiamen* se multiplient sans avoir les compétences suffisantes, plus les chances de succès de passage sont compromises...

En dépit de l'existence d'abus et de spoliation, la position durable de *thiaman* repose moins sur la contrainte que sur la construction d'une réputation (pour recruter de nouveaux « passagers ») et d'une légitimité, soumise à un processus de réévaluation continu. De par la dynamique de « solidarité contrainte et de confiance obligée » (A. Portes et M. Zhou, 1992)<sup>23</sup> à laquelle il se rattache, le système est d'ailleurs porteur de certaines sanctions à l'égard des *thiamen* contrevenants. Donnant sa force aux réseaux communautaires, la solidarité contrainte s'accompagne d'une confiance obligée à la faveur de laquelle s'instaure la transaction. Celui qui viole cette confiance sous garantie s'attire des sanctions collectives par le ternissement de sa réputation. Le *thiaman* dont la notoriété a été bafouée se retrouve sur une pente glissante tant pour recruter de nouveaux clients que pour conserver son réseau de relations. En outre, des *aventuriers* excédés contre un *thiaman* qui ne répondrait plus à son devoir de garant, peuvent se soulever contre lui et le destituer, voir le prendre en otage et le malmené jusqu'à ce qu'il avoue où est passé, par exemple, l'argent qui lui a été remis en prévision du passage.

---

<sup>23</sup> A. Portes et M. Zhou, « En route vers les sommets : nouvelles perspectives sur la question des minorités ethniques », *Remi*, vol. 8, n°1, 1992.

Si les foyers se constituent généralement par nationalité, il existe à Takadoum quelques « foyers » mixtes, sénégalais/maliens par exemple, et qui regroupent un même groupe linguistique, comme les Haalpulaaren.<sup>24</sup> A Takadoum, par ailleurs, les *thiamen* francophones<sup>25</sup> se réunissent régulièrement afin de faire le point sur la situation (rafles, succès de passage etc.). Parmi eux, un chef général a été institué. En 2005, ce dernier était un Malien. La position s'acquiert en fonction de la notoriété des prétendants, de leur capacité à « faire passer » et de l'étendue de leurs réseaux de relations qui officient comme un capital social dans l'aventure<sup>26</sup>. Bien que chaque réseau migratoire conserve son autonomie, le chef général des *thiamen* peut être amené à intervenir pour arbitrer des situations de conflit entre *thiamen* ou entre un *thiamen* et ses passagers.

Encore plus qu'à Rabat, la coordination inter-communautaire entre les *aventuriers* est particulièrement développée au niveau des campements informels de Gourougou et de Bel Younes, situés à quelques kilomètres des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla (Pian, 2008a ; S. Laacher, 2007)<sup>27</sup>. La proximité de la frontière impose une gestion de la cohabitation afin de maximiser les chances de réussite du passage. La notion de « solidarité pragmatique » qui repose sur un sentiment d'interdépendance<sup>28</sup>, ici lié à l'objectif du passage, permet d'éclairer ces logiques « d'être en relation »<sup>29</sup> qui n'excluent pas, pour autant, des règlements de compte parfois violents.

En dépit de leur durabilité incertaine, les « foyers » sénégalais à Rabat comme ces campements informels sont apparus significatifs de créations institutionnelles *ad hoc*, permettant de créer un élément de stabilité dans l'instabilité, tandis que le voyage vers l'Europe est une étape qui se prolonge sans jamais être sûre d'aboutir. Se dessine ici toute la complexité et le brouillage temporel encadrant le transit. Dès lors que le transit est sans cesse

---

<sup>24</sup> Les Haalpulaaren regroupent les populations (Peul et Toucouleur notamment) qui parlent le pulaar.

<sup>25</sup> Les Gambiens, socialement proches des Sénégalais, prennent part à ces rassemblements.

<sup>26</sup> P. Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°3, p. 2-3, 1980.

<sup>27</sup> Cf. A. Pian, « Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Gourougou et Bel Younes », *Migrations société*, vol. 116, n°20, 2008a. S. Laacher, *Le peuple des clandestins*, Paris, 2007.

<sup>28</sup> R. Breton, « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXVI, n° 1, 1994.

<sup>29</sup> W. Berthomière et M. -A. Hily, « Décrire les migrations internationales. Les expériences de la co-présence », *Remi*, vol. 22, n° 2, 2006.

reporté, prolongé et redéfini dans sa temporalité, se pose un défi théorique majeur. Comment nommer un transit qui persiste à être pensé comme tel par les intéressés mais aussi par les sociétés traversées, et ce, indépendamment de la durée effective de la présence ? Jusqu'où peut-on parler de transit ? Faut-il se baser sur l'intentionnalité, sur une durée limitée ou une mesure *a posteriori* ?

### Une sociologie du passage et de la frontière

La notion de transit souligne l'idée de transition, de passage, pour arriver à une tierce destination en l'occurrence l'Europe. Je suis donc partie de la notion de migration de transit pour rendre compte des logiques de présence initiale des *aventuriers* sénégalais au Maroc. J'ai défini les migrations de transit comme *des migrations qui, prenant place dans un contexte de politiques migratoires restrictives et répressives, sont d'une part plus ou moins forcées à la clandestinité et à l'illégalité, et d'autre part obligées de s'appuyer sur des points de passage ; or ces derniers, du fait du durcissement des contrôles frontaliers, tendent à devenir des points de rétention.*

Cette définition souligne d'emblée l'ambiguïté temporelle du transit. Elle invite également à prendre garde aux risques d'instrumentalisations politiques que recouvre la notion de transit. En effet, dès lors qu'ils sont simplement considérés en « transit » par les pouvoirs publics, ces migrants ne sont ni véritablement reconnus par les pays dits de transit (le Maroc), ni reconnus par les représentants diplomatiques de leur pays d'origine, ni reconnus par les pays (en l'occurrence l'Europe) qu'ils souhaitent atteindre ni même reconnus par les instances internationales (comme le HCR) censées apporter une protection à certains d'entre eux. Ils se retrouvent donc confrontés à une quadruple précarité juridique.

Aussi, partir de la notion de migration de transit, pour rendre compte des logiques de parcours initiales des *aventuriers*, imposait par la suite de poser la question suivante : que devient une migration de transit lorsque le « en cours de route » se transforme en « fin de route » ? Un nouvel objet de recherche en devenir s'ouvre au sociologue : celui d'une sociologie du passage et de la frontière, qui explore ce qui se passe dans ces espaces-tampons, censés servir de support à des logiques de transit mais qui, du fait du renforcement des contrôles frontaliers,

-se cristallisent dans la durée. Comment, face au contexte migratoire actuel, repenser les migrations à l'aune d'une sociologie ayant pour objet le passage et la frontière ?

Au Maroc, les logiques de présence des *aventuriers* en déroute ne s'incarnent pas majoritairement, pour l'heure du moins, dans le modèle de la sédentarisation classique qui impliquerait une dynamique de peuplement et un regroupement familial. Elles ne se déclinent pas non plus sur le modèle des migrations transnationales telles que les décrit l'anthropologie américaine. Selon la définition pionnière donnée par L. Blash, N. Glick Schiller et C. Blanc-Szanton, les migrations transnationales renvoient au processus par lequel les populations immigrées construisent des liens sociaux multiples et soutenus reliant leurs sociétés d'origine et d'installation.<sup>30</sup> Non seulement ces populations revendiquent une appartenance à deux États-nations en même temps, mais elles sont reconnues comme des acteurs sociaux par ces mêmes États. La migration des *aventuriers* vers l'Europe ne se décline pas non plus sur le modèle des circulations migratoires fluides telles que les ont mises en perspective les travaux des sociologues et anthropologues européens au début des années 1990.<sup>31</sup> Au Maroc, bien qu'il y ait des formes de circulations multiples constitutives des étapes du voyage vers l'Europe, ce potentiel de circulation tend à se trouver bloqué par le poids du contrôle des frontières, des opérations policières et des politiques d'immigration drastiques.

Une sociologie s'intéressant aux multiples dimensions d'un voyage qui se heurte aux effets de la frontière et à la frontière comme effet, invite à porter le regard sur les situations d'entre-deux qui dessinent de nouvelles expériences migrantes. De nombreux *aventuriers* sénégalais en déroute tentent de se reconvertir dans les réseaux sénégalais du commerce informel entretenus, depuis de longues décennies, par leurs compatriotes au Maroc. Aujourd'hui, Casablanca, la capitale économique marocaine, constitue la plaque tournante d'un commerce à la valise<sup>32</sup> entretenu par des commerçantes sénégalaises effectuant des navettes régulières entre Dakar et la cité casablancaise. Ce commerce de comptoir mobilise des courtiers sénégalais assistant les commerçantes de passage dans leurs différentes démarches. Il alimente également un commerce de rue portant sur la revente des produits locaux (artisanat,

---

<sup>30</sup> L. Blash, N. Glick Schiller, Ch. Blanc-Szanton, « Towards a transnationalisation of migration : race, class, ethnicity and nationalism reconsidered », *The Annals of the New York Academy of Sciences*, n°645, New York Academy, 1992.

<sup>31</sup> A. Tarrus, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002 ; M. Morokvasic et H. Rudolph (éds.), *Les nouvelles mobilités en Europe*, op. cit.

<sup>32</sup> Pour reprendre une expression de M. Peraldi. Cf. M. Peraldi, *Cabas et Container. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Maisonneuve&Larose, 2001

pagnes...) importés du Sénégal par les commerçantes à la valise. L'objectif des aventuriers qui se reconvertissent dans ces réseaux commerçants est généralement de se constituer un petit capital leur permettant de rentrer au Sénégal, puis de se lancer dans des navettes commerciales entre le Maroc et le Sénégal<sup>33</sup>. A terme, nombre d'entre eux espèrent parvenir à élargir leurs destinations commerciales en essayant d'obtenir, éventuellement, un visa pour l'Europe. Mais, pour diverses raisons (contexte économique défavorable, précarité de la situation juridique...), ces *aventuriers* reconvertis parviennent difficilement à accumuler les fonds nécessaires à la concrétisation de leur projet et, de fait, ils ont également le sentiment d'être « bloqués » au Maroc.

Les conditions de vie au Maroc sont d'autant plus précaires que les possibilités d'emplois salariés sont très limitées, à la différence de certaines villes algériennes ou libyennes où les besoins en main d'œuvre étrangère bon marché entrouvrent des interstices économiques. Au Maroc, les *aventuriers* font l'expérience d'un temps et d'un espace contraints. Certes, cela est le cas de nombreuses expériences migratoires. On peut tout d'abord penser aux travailleurs immigrés des années 1970 en France qui s'enlisent dans le « provisoire durable » (Sayad, 1999)<sup>34</sup>. Mais, à la différence de ces derniers, les *aventuriers* sont dépossédés de leur projet temporel en cours de route, avant même d'être arrivés à la destination voulue. A partir de ces terrains d'enquête, M. Agier (2002)<sup>35</sup> montre comment les camps de réfugiés en Afrique et en Amérique Latine profilent un temps et un espace au seuil de l'humanité – une « liminarité maudite » – où se répondent « espace d'indéfinition » et temps de l'attente tandis que, peu à peu, l'urgence cède la place au permanent. Néanmoins, contrairement aux différentes situations décrites ci-dessus, l'horizon temporel des *aventuriers* n'est pas tourné vers le mythe du retour, mais plutôt vers l'obsession de la poursuite du voyage.

Afin de rendre compte de ces configurations migratoires inédites, issues d'une mobilité « bloquée en cours de route » et dont la situation marocaine est exemplaire, j'ai proposé la notion d'espace-temps de l'entre-deux. Dans l'espace-temps de l'entre-deux, on est dans une

---

<sup>33</sup> A. Pian, « Aventuriers et commerçant(e)s sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés », *Autrepart*, n°36 : *Migrations entre les deux rives du Sahara*, 2005.

<sup>34</sup> A. Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999.

<sup>35</sup> M. Agier, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Flammarion, Paris, 2002.

forme de « ni là » et « là » à la fois : d'un côté, les *aventuriers* refusent de concevoir comme telle leur présence dans le pays (dénier de présence, dénigrement de la société marocaine qui vient rationaliser le désir de partir...), mais de l'autre, comme ils sont là de fait, ils essaient de légitimer leur présence vis-à-vis de la société locale. Pour les Sénégalais, cette rhétorique fait notamment appel aux liens historiques et religieux entre le Maroc et le Sénégal : outre la filiation religieuse, particulièrement étroite au niveau de la tidjania, confrérie musulmane soufie, l'ancienneté des relations commerciales entre les deux pays et les bonnes relations entre la royauté marocaine et les présidents sénégalais depuis Senghor prennent la force d'une référence populaire (même si en décembre 2007, de fortes tensions inédites ont opposé le Maroc et le Sénégal à propos de la question du Polisario). Malgré le regard souvent très critique qu'ils portent sur la société marocaine, les Sénégalais n'hésitent pas à tenir des propos du type : « *Le Maroc, c'est le pays des Sénégalais !* ».

Ainsi, le conflit de temporalité (généralisé par un temps qui passe sans pouvoir être vraiment approprié malgré les initiatives – notamment commerciales- qui tentent d'être développées) s'accompagne d'un rapport dual à l'espace qui s'exprime à travers la double dialectique déni/légitimation. La mondialisation des migrations qui prend place dans un contexte de politiques migratoires restrictives et répressives invite à accorder un intérêt nouveau à la problématique de la frontière ou, plus exactement, du franchissement des frontières, de leurs limites et des conséquences sociales, spatiales et temporelles qui en résultent. Pour cela, les migrations doivent être appréhendées comme un « fait social total » englobant une sociologie des relations internationales et une analyse micro-sociologique des logiques d'action à l'œuvre.